



# **LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Séance du Conseil Municipal du  
26 novembre 2010**

**Partie 2**

# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2011

## Un investissement ambitieux d'équipements structurants

L'année 2011 va se caractériser en investissement par un niveau particulièrement important d'inscription de dépenses d'équipements puisque de nombreuses opérations structurantes programmées sur le mandat seront en phase de réalisation.

C'est d'abord l'année au cours de laquelle la ville va verser les premières participations financières à ses partenaires publics sur deux grands projets à savoir la **salle de spectacle** de 1300 places Avenue Jules GREC actuellement en cours de réalisation par la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis; et l'établissement hospitalier pour les personnes âgées dépendantes (**EHPAD** / maison de retraite médicalisée) d'une capacité de 125 lits situé près de l'hôpital de la Fontonne qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Je rappelle que les démarrages des chantiers réalisés par des sociétés privées du **parking du pré aux pêcheurs** de 600 places dans le cadre d'une délégation de service public et du **Palais des Congrès** dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif auront quant à eux un premier effet positif sur le

budget 2011 puisqu'ils génèreront des recettes sans inscription de dépenses correspondantes.

C'est ensuite l'année au cours de laquelle les travaux de la **halle sportive polyvalente** de la ZI des 3 Moulins vont démarrer et se poursuivront sur l'année 2012. Cette fois, la réalisation de ce chantier réalisé par la ville aura un impact budgétaire important puisque les crédits à inscrire devraient dépasser les 10 M€ sachant que les premiers versements attendus des subventions prévues de nos partenaires viendront atténuer ce montant.

Toujours concernant les bâtiments, la réhabilitation intérieure de l'ancien tribunal place Amiral Barnaud transformera le bâtiment en un **théâtre** d'une capacité de 75 places auquel seront associés des bureaux administratifs pour des services municipaux à vocation culturelle.

C'est aussi l'année où les efforts sur les **infrastructures** ne seront pas négligés, bien au contraire.

Ainsi, les chantiers d'aménagement d'espaces publics par tranches successives en centre ville déjà engagés cette année se poursuivront l'année prochaine pour le **Boulevard Albert 1<sup>er</sup>** et le **Boulevard Wilson**.

Le quartier de Juan les Pins ne sera pas oublié avec la requalification de **l'Avenue de l'Esterel** qui constitue un axe central et commerçant de ce secteur.

Toujours concernant la voirie et la circulation, l'élargissement du **chemin des Terriers**, dans sa partie comprise entre le giratoire de la Croix rouge et l'Avenue Weisweller, pourra être engagé puisque nous disposons désormais de la totalité de la maîtrise foncière nécessaire à l'accomplissement de ces travaux.

C'est enfin l'année où de grands travaux prioritaires en matière de **lutte contre les inondations**, déjà programmés antérieurement et retardés pour des questions d'ordre juridique, se concrétiseront tant au niveau du **débouché en mer de la Brague** que du **bassin de rétention à Saint Claude**. Il convient de préciser que ces deux dossiers bénéficieront des aides spécifiques de l'Etat (PAPI) particulièrement conséquentes prévues à cet effet.

Pour autant, nous continuerons à investir dans les besoins à satisfaire relatifs à la **démocratie de proximité** et dans ce qui améliore au quotidien la vie des Antibois et des Juanais en vous proposant l'affectation de crédits en priorité à l'entretien de la voirie et des espaces publics.

Ce pic d'investissement représentant un montant de dépenses d'équipements très supérieur aux moyennes des années précédentes se situe dans un contexte favorable sur le plan des emprunts avec des taux historiquement bas. Il nous faut cependant appréhender les difficultés croissantes d'obtention d'aides de nos partenaires publics traditionnels dans une situation générale d'effort budgétaire en liaison avec la conjoncture générale morose pour l'ensemble des collectivités territoriales associée à la nécessité de réduire les déficits budgétaires au plan national.

<p><b>Une gestion rigoureuse en maintenant une haute qualité de service</b></p>
---

Il nous faut donc compter sur notre capacité à optimiser la gestion des services municipaux pour dégager en fonctionnement les ressources nécessaires à la poursuite de cet effort remarquable en investissement.

En effet, il est clair que la commune n'entend pas faire peser sur les contribuables les effets de la crise constatés en 2010 et qui continueront d'avoir des impacts budgétaires dans les années à venir. Il convient donc de rechercher et trouver en interne les marges de manœuvre nécessaires pour faire face

aux nouvelles contraintes qui se posent à notre collectivité et plus généralement à l'ensemble des collectivités territoriales.

C'est d'abord grâce aux économies que nous avons effectuées et que nous continuons à réaliser dans notre fonctionnement.

C'est dans ce contexte qu'un audit de gestion des services municipaux s'est déroulé tout au long de l'année 2010 avec l'assistance d'un cabinet conseil afin de dégager les pistes d'améliorations possibles en la matière. L'année prochaine sera ainsi la première année effective de la mise en œuvre des préconisations retenues avec des résultats attendus dès la première année et qui devront se mesurer les années suivantes. Il nous faut ainsi repenser en permanence nos modes de fonctionnement dans un processus d'amélioration continue qui doit s'appliquer à l'ensemble des services municipaux.

Sans attendre les résultats de l'audit, les moyens de fonctionnement ont été limités en 2010 à ceux indispensables permettant de conserver une bonne qualité de service public rendu en se recentrant sur les missions prioritaires de nos compétences communales. Cette stratégie a d'ores et déjà montré son efficacité puisque les objectifs de 2010 fixant des

efforts réalistes mais drastiques seront atteints en fin de cette année.

Les objectifs sur les dépenses de fonctionnement portaient essentiellement cette année sur une limitation de l'évolution de la masse salariale (<2,5%) mais aussi sur une diminution significative des crédits courants par rapport au compte administratif de l'année précédente (2009).

L'examen en 2011 de l'exécution de ces dépenses de fonctionnement de l'exercice 2010 montrera précisément le niveau des efforts accomplis cette année en dépassant les objectifs fixés.

Ces résultats obtenus en 2010 traduisent la capacité d'adaptation de la ville pour faire face à ces nouvelles exigences qui s'imposent à tous sans pour autant faire le choix de s'engager dans une voie de dégradation du service rendu aux administrés.

Les efforts entrepris sur les **dépenses courantes** devront se poursuivre en 2011 en servant de variable d'ajustement dans une logique d'évolution globale des dépenses en correspondance avec l'évolution relative des recettes de fonctionnement (augmentation modérée).

Les nouvelles économies générées par la ville en limitant les dépenses à celles strictement nécessaires mais aussi en les suscitant par des actions volontaristes telles que celles des économies d'énergie devront au moins compenser les augmentations imposées (*exemples : les énergies et les fournitures telles que les denrées alimentaires*).

Au final, les dépenses récurrentes de fonctionnement devront ainsi l'année prochaine se situer dans un même ordre de grandeur que celles de 2010, ce qui représente pour y parvenir un effort supplémentaire à accomplir sur l'année 2011 pour compenser l'évolution de la masse salariale.

Les demandes de **subventions** des associations (toujours plus nombreuses chaque année) devront être contenues dans une enveloppe similaire à celle de cette année en recherchant une évolution de la répartition selon les priorités accordées en terme de mission de service public développée par le tissu associatif communal.

Les **organismes publics** financés par la ville tels que l'EPIC du Tourisme seront également mis à contribution pour rechercher les économies possibles à générer dans leurs domaines afin de limiter les évolutions des participations communales.

S'agissant plus particulièrement de la **gestion du personnel** qui constitue le premier poste de fonctionnement, les mesures mises en place l'année dernière pour limiter la masse salariale donnent aujourd'hui des résultats probants puisque nous disposerons en fin de cette année d'un effectif global du même ordre de grandeur que celui de 2007. Ce dispositif efficace, s'appuyant sur une démarche systématique d'analyse de tous les départs de la collectivité (retraites, mutation, autres) examinés chaque mois et au cas par cas par l'administration afin de filtrer les nécessités et les priorités, sera bien entendu reconduit l'année prochaine. Antérieurement, le départ d'un agent pouvait faire l'objet d'un remplacement sur demande et justification du service concerné. Aujourd'hui, le départ d'un agent ne fait plus l'objet d'un remplacement systématique sauf pour assurer la continuité du service public ou encore pour satisfaire des obligations réglementaires imposées à la collectivité (comme par exemple le ratio d'encadrement des enfants).

Par ailleurs, le gel annoncé de l'évolution du point indiciaire de la grille des fonctionnaires pour l'année 2011 devrait avoir pour conséquence de réduire d'un peu moins de 0,5% l'évolution incompressible (à effectif constant) des dépenses de personnel. A partir de ces deux éléments principaux, l'objectif de poursuivre la maîtrise de la masse salariale aura pour effet de pouvoir inscrire pour la première fois en 2011 une évolution des

dépenses de personnel inférieure à 2 % au budget primitif de l'année suivante par rapport à la consommation de ces mêmes dépenses de l'année précédente.

Cette maîtrise du fonctionnement doit nous permettre en 2011, d'assurer le même niveau de service à la population et de financer une partie des investissements lancés et nouveaux, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité locale.

<b>Une action sociale soutenue dans un contexte économique difficile</b>
--

Les résultats de cette gestion rigoureuse doivent nous permettre de dégager plus de moyens pour soutenir avec détermination les populations fragilisées par la crise, les personnes âgées aux revenus modestes et les personnes en situation de handicap pour lesquelles les actions de solidarité trouvent toute leur importance et leur légitimité.

Ainsi, l'aide financière de la ville apportée au CCAS continuera délibérément d'augmenter l'année prochaine pour développer les dispositifs sociaux existants tels que l'accueil dans les structures foyers des personnes âgées, les repas et les

services à domicile, les microcrédits, l'accueil des Sans domicile fixe ou encore les malades d'Alzheimer, etc.....

L'action sociale de la ville continuera également de se porter en direction des familles en leur offrant des services de qualité qui sont accessibles à tous pour les accompagner au quotidien en les libérant des contraintes professionnelles (*la restauration scolaire, les gardes périscolaires, les centres de loisirs, l'accès aux équipements sportifs, etc ....* ). Ainsi, c'est la première année de la mise en place d'une tarification utilisant le quotient familial pour la restauration scolaire (*prix du repas entre 2 et 4€*) Pour les modes de garde des plus petits, l'aide au choix du mode d'accueil (ACMA), en augmentation constante depuis 2006 sera portée à 300 000 € en 2011 pour satisfaire les besoins toujours croissants et en étendant ce dispositif aux enfants au delà de trois ans jusqu'à l'entrée en maternelle.

S'agissant maintenant des investissements à réaliser, il serait dommage de ne pas utiliser des sources de financement intéressantes liées à l'évolution du marché, à la richesse patrimoniale de la ville et à des modes de gestion mieux adaptés aux investissements réalisés.

## **L'emprunt dans un contexte favorable**

Le prix de l'argent est particulièrement bas aujourd'hui.

Il est donc opportun de recourir à l'emprunt pour financer les investissements, puisque cela permet d'étaler la charge de l'investissement avec des frais financiers très faibles.

A titre d'exemple, un emprunt à taux fixe sur une durée longue peut être conclu en 2010 à moins de 3%)

## **Les grands travaux financés par des cessions de terrains nous permettant de poursuivre notre politique de logements**

Une autre source de financement peut être utilisée, notamment pour les travaux d'aménagement d'envergure.

Il s'agit des cessions de terrains qui doivent être affectées à des réalisations.

La halle sportive polyvalente de la ZI des 3 Moulins est aujourd'hui en partie financée par des cessions foncières comme celle du terrain LEVAUX ou encore de la vente prochaine de celui occupé aujourd'hui par la pépinière municipale. La même démarche a été retenue pour financer l'EHPAD par la vente de l'immeuble COTTON dans le centre ancien.

Cela doit être le cas pour toutes les opérations d'envergure en permettant également de construire des logements dont la ville a besoin dans le cadre du nouveau PLH.

### **Les partenariats avec le secteur public et le secteur privé**

Il convient tout d'abord de noter les aides significatives de nos partenaires publics dans un contexte global difficile. Je prendrai pour exemple les aides obtenues de **l'Etat** pour la Halle sportive polyvalente (1, 4 M€ par le FNDS) et pour la salle de spectacle (2 M€ dans le cadre du plan de relance), l'engagement partenarial toujours soutenu du **Conseil Général** avec la construction d'un nouveau collège à Antibes les Pins et la requalification de l'avenue Jules Grec ou bien encore la subvention de 4,5 M€ pour la halle sportive, sans oublier la finalisation d'un nouveau partenariat avec le **Conseil Régional** dans l'attente de la signature prochaine d'une convention précisant la nature et les modalités.

Enfin, dans les cas où il est possible de concilier l'intérêt public et l'intérêt privé, nous devons privilégier ces partenariats avec tous les acteurs économiques qui constituent un moteur pour l'investissement et permettent à la collectivité de réaliser plus de projets sans solliciter davantage le contribuable. Sans ces partenariats qui peuvent faire l'objet de montages juridiques

différents (DSP, BEA, autres) selon les attendus des projets, nous aurions dû attendre plusieurs années pour réaliser ces équipements que nous considérons aujourd'hui indispensables au développement de notre commune.

Ces différents leviers, maîtrise du fonctionnement, mobilisation de la richesse patrimoniale de la commune, utilisation de modes de financement croisés et recours justifié à l'emprunt dans un contexte favorable, nous permettront en 2011, de continuer à poursuivre notre effort en matière d'investissement, et de réaliser le programme ambitieux que nous nous sommes fixé.

Dans un monde qui subit une crise économique et financière majeure, nous pourrons ainsi réaliser les équipements structurants dont la ville a besoin, soutenir notre action sociale et maintenir la qualité du service public rendu aux Antibois et Juanais.